



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
024 249402332 20260929-VI-DEL-2026-100-DE
Date de réception en préfecture : 13/10/2026

Date de convocation : 23 septembre 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-100

Date d'affichage : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et élection de ses représentants

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-100-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-21,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 22 septembre 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, et, d'autre part, de nommer 2 représentants d'associations locales.

Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- **Crée la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée par le Maire et comprenant 5 membres de l'assemblée délibérante (4 élus de la majorité et 1 élu d'opposition) et 2 représentants d'associations locales.**
- **Désigne au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste au sein du Conseil municipal, les 5 membres (4 élus de la majorité et 1 élu d'opposition) de la CCSPL :**
 - o **Membres : M. Olivier SIGMAN, M. Guy ALDEGUER, Mme Séverine PETITPIERRE, Mme Fatimata BÂ, Mme BINET-DEZERT**
- **Nomme les 2 représentants des associations locales suivantes :**
 - o **M. Rémus DANCEA pour l'association du Rotary Club**
 - o **Mme Irène DOSNE pour l'association de l'UDAF**
- **Délègue à M. le Maire, ou son représentant, la saisine de la Commission chaque fois que celle-ci doit remettre un avis à l'assemblée délibérante sur les projets de délégation de service public, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités.**

**Gilles BAYART
Maire d'Etampes**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 13 OCT. 2026 et de sa réception par le représentant de l'Etat.